

www.ferc.cgt.fr

LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0315 S 05498 Décembre 2011 • N°169



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Bonne année 2012 !

- 2 > Solidarité Haïtié
- 3 > Editorial
- 4 > Société
Les performances scolaires des enfants d'immigrés
- 6 > Elections
- 9 > Pub MACIF
- 10 > Vie fédérale
- 12 > Travail - Santé
- 14 > Emplois précaires
- 16 > Education populaire
- 17 > Table ronde
Educ pop
- 18 > Enseignement Sup
Recherche
- 20 > Retraités
- 24 > Pub GNP

SOLIDARITÉ

Solidarité Haïti :

aide à la scolarisation



La Ferc, et par son intermédiaire l'ensemble de ses syndicats, a été alertée à plusieurs reprises sur la situation d'Haïti suite au tremblement de terre de 2010. L'Avenir social, organisation de solidarité de la CGT, nous sollicite pour soutenir le Kolectif Fanm Grama qui souhaite poursuivre son action de scolarisation de l'école communautaire de Jacquet, dans un quartier pauvre de Port-au-Prince. Et ce, pour contribuer au développement sur le long terme de la région, en accompagnant la population dans sa lutte pour son émancipation. Cette école scolarise des enfants (94 filles, 128 garçons) de 4 à 18 ans. Les actions menées permettront notamment d'assurer le suivi du programme scolaire national, de fournir un repas journalier aux enfants et de leur faire suivre une consultation médicale par mois.

Les finalités de ce projet sont d'augmenter le taux de scolarisation, de contribuer à l'éducation des enfants les plus démunis, de réduire le taux d'analphabétisme, de donner un accès à la formation professionnelle aux enfants les plus âgés et de créer de nouveaux emplois.

Si vous ou votre syndicat souhaitez promouvoir cette action, vous pouvez envoyer vos dons à l'adresse suivante :

L'Avenir Social " Solidarité Haïti "

(Case 419) 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

Pour plus de renseignements, contactez l'Avenir Social au 01 48 18 83 24 ou allez sur le site <http://www.avenirsocial.org/spip.php?article236>



www.ferc.cgt.fr

Email : ferc@cgt.fr



Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0315 S 05498
Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Imprimerie : Rivet Presse Edition



La vie est une lutte

Le XXIème siècle sera social ou ne sera pas ", pour paraphraser un ex-ministre de la culture/écrivain/baroudeur qui s'était penché un moment sur la " *Condition Humaine* ".

Condition humaine qui est sans doute peu la préoccupation des chefs d'Etat de l'UE, co-responsables de la situation de crise en Europe pour avoir encouragé une politique néo-libérale débridée et choisi de faire payer aux populations l'aide au système bancaire,

Condition humaine qui est sans doute peu la préoccupation des actionnaires des multinationales qui, après s'être approprié la quasi-totalité des richesses de la planète en instaurant de fait une misère endémique dans les pays du sud, cherchent aujourd'hui de nouveaux profits en s'accaparant du " vivant " dans tous les sens du terme,

Condition humaine qui est sans doute peu la préoccupation des dirigeants politiques des Etats riches, gardiens du temple libéral, qui ont pour mission de ne surtout rien changer à l'ordre des choses et de limiter les aspirations à plus de démocratie.

Condition humaine qui, cependant, a servi d'élément catalyseur dans les mouvements révolutionnaires dans certains pays du Maghreb et du Moyen-Orient, et qui, régulièrement, sert d'élément catalyseur dans la construction des luttes sociales.

Dans les pays occidentaux, la paupérisation des populations s'accroît, créant de plus en plus d'exclus, de chômeurs. Ces derniers réclament avant tout un emploi, bien sûr, mais exigent aussi le droit de vivre dignement tant qu'ils n'ont pas d'emploi. Las d'être considérés comme des assistés mis au ban de la société avec, pour certains d'entre eux la perte même du droit à la

citoyenneté, ils veulent exprimer avec force et dignité leur légitime colère, leur exaspération face à la misère.

Les conditions de travail sont dégradées : l'individualisation, la pression psychologique, la culpabilisation, le mépris, etc. sont devenus des outils de la gestion humaine. Ils se traduisent par un développement des TMS et de troubles psychiques conduisant parfois à des suicides. Aucun secteur professionnel n'est épargné.

Que souhaiter d'autre, après deux lustres dans le XXIè, que le siècle entamé soit celui du progrès social ?

Dans cette optique, nous avons des responsabilités à assumer, en tant que " professionnels de la connaissance " comme en tant que militants syndicaux.

Avec et dans la CGT, la Ferc et ses organisations fédérées ont des revendications justes et concrètes à porter. C'est pour cela que notre engagement à tous doit être effectif sur les lieux de travail pour construire les mobilisations.

Nous avons à informer, réunir et débattre, créer les conditions d'unité entre les salariés afin que nos luttes transforment nos vœux en réalité.

*" Si depuis l'âge des cavernes
L'homme alors de tout dénué
Put cependant évoluer
Jusqu'aux sociétés modernes
C'est que de toujours il comprit
Combien la vie est une lutte
Et s'en remit à cet esprit
Qui le distingue de la brute "*
Henri Jolivet (1875-1955)

Meilleurs vœux pour des luttes fructueuses en 2012 !

**Que souhaiter ?
Que le siècle
entamé
soit celui du
progrès social ?**

► Par Daniel Van de Vyvère

Les performances scolaires des enfants d'immigrés : Démystifier les discours xénophobes.

Tout occupé à reconquérir l'électorat lepéniste qui avait fait le succès de l'élection présidentielle de Sarkozy en 2007, le ministre de l'Intérieur développe un discours xénophobe et stigmatisant. Récemment, il ciblait les étrangers comme fraudeurs aux prestations sociales. En mai dernier, il imputait l'échec scolaire aux enfants d'immigrés, en contradiction totale avec les analyses publiées par le ministère de l'Education nationale.

Nous avons interrogé Annick KIEFFER, sociologue, ingénieure au CNRS, qui a particulièrement étudié, avec Yaël BIRNBAUM, maître de conférences à l'université de Bourgogne, la question des performances scolaires des enfants d'immigrés. Elles ont publié le fruit de leurs recherches à ce sujet dans *Education et Formation* (n°72, septembre 2005) et dans *Population* 2009, la revue de l'INED n°3. Annick est aussi une militante CGT au SNTRS.

Le Lien : Que vous inspirent les déclarations de Guéant, ministre de l'Intérieur, imputant l'échec scolaire aux enfants d'immigrés, au printemps dernier ?

" Contrairement à ce qu'on dit, l'intégration ne va pas si bien que ça : le quart des étrangers qui ne sont pas d'origine européenne sont au chômage, les deux tiers des échecs scolaires, c'est l'échec d'enfants d'immigrés " affirme Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, le 22 mai 2011. " Ces chiffres sont tout simplement ceux que donnent tant l'INSEE que l'OCDE " déclare-t-il pour se justifier. Enfin, à l'Assemblée nationale il modifie son attaque :

" C'est vrai qu'il y a deux tiers des enfants d'immigrés qui se trouvent sortir du système scolaire sans diplôme ". Il glisse ainsi de l'imputation de l'échec scolaire en France aux enfants d'immigrés, avant tout à ceux qui ne sont pas d'origine européenne, à la dénonciation de l'ampleur de l'échec scolaire parmi les immigrés.

Les propos de M. Guéant sont d'autant plus graves que le ministre occupe une position d'autorité. Ils révèlent, outre le glissement de son argument au fil des réactions, son inculture statistique et plus généralement, les dangers des comparaisons chiffrées entre populations fondées uniquement sur une caractéristique (sexe, âge, origine migratoire) oubliant que ces populations diffèrent par leurs structures sociodémographiques.

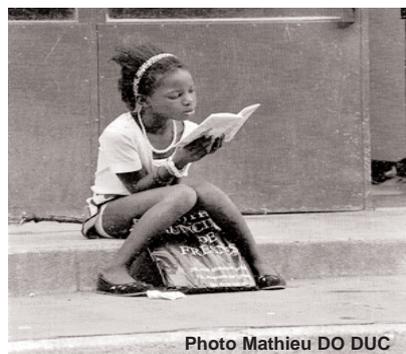


Photo Mathieu DO DUC

Le Lien : Quelles conclusions avez-vous tirées dans vos travaux sur les performances des enfants d'immigrés ?

Il faut d'abord définir la population concernée. Est considérée comme immigrée toute personne née étrangère à l'étranger qui réside habituellement en France. L'étude menée avec Yaël Brinbaum concerne la seconde génération, soit la population des

élèves nés en France dont les deux parents sont nés étrangers à l'étranger et qui ont effectué toute leur scolarité en France, ce qui permet de comparer les scolarités et les performances selon l'origine des élèves. Nous avons utilisé le panel des élèves entrés en 6ème en 1995, produit par le ministère de l'éducation.

Lorsque l'on s'en tient uniquement au critère d'origine migratoire, les enfants d'immigrés réussissent moins bien leur scolarité que les élèves français d'origine. Au total, 9% des élèves entrés en 6ème en 1995 sont sortis du système éducatif sans diplôme. Ce taux, plus faible pour les Français d'origine (7%) s'élève à 18% chez les élèves d'origine immigrée, 15,5% parmi les élèves d'origine portugaise et 18,5% parmi les élèves d'origine maghrébine.

Surtout, l'écart entre les garçons et les filles est très élevé : les garçons sortent presque deux fois plus souvent que les filles, quelle que soit l'origine, mais l'écart est le plus grand parmi les élèves d'origine maghrébine : 28% des garçons d'origine maghrébine sortent sans diplôme contre 9% seulement des filles de même origine. 17% des enfants d'origine immigrée obtiennent un diplôme professionnel (soit deux points de moins que les élèves français d'origine) et 58% un baccalauréat, soit 10 points de moins que les Français d'origine.

Cette proportion de bacheliers est la plus faible chez les élèves d'origine portugaise qui privilégient la filière de l'apprentissage ; ils sont d'ailleurs les plus nombreux à obtenir un baccalauréat professionnel (14%), les élèves d'origine maghrébine obtenant surtout un baccalauréat technologique (27%). Pour conclure, si l'on considère la contribution des élèves d'origine immi-

grée aux sorties sans diplôme, elle est élevée, un peu plus de 30%, mais loin d'atteindre les proportions avancées par M. Guéant (2/3).

Pour comprendre ces écarts, il faut prendre en compte la structure socio-professionnelle des deux populations d'élèves. Or, 74% des élèves d'origine immigrée ont deux parents ouvriers, employés ou inactifs et seulement 8% au moins un des deux parents cadre supérieur. Ces taux sont respectivement de 89% et 1% chez les élèves d'origine maghrébine, 77% et 1% chez les élèves d'origine portugaise, mais de 43% et 22% chez les élèves français d'origine. De plus, les niveaux d'éducation des parents diffèrent fortement : 70% des mères étrangères et 64% des pères étrangers ont au plus un brevet, contre 38% des mères françaises et 32% des pères français.

A cela, il faut ajouter les effets négatifs de la ségrégation résidentielle. Ainsi 7% des élèves français d'origine sont scolarisés en ZEP contre 30% des élèves d'origine immigrée (12% des élèves d'origine portugaise, mais 37% des élèves d'origine maghrébine).

Lorsque l'on compare maintenant les scolarités en tenant compte des facteurs sociaux et du contexte résidentiel, les différences s'estompent (qu'il s'agisse des notes aux évaluations en 6ème ou au brevet) et l'on constate même de meilleurs parcours scolaires des jeunes d'origine maghrébine (orientation vers une filière générale ou technologique et obtention d'un baccalauréat). Les différences sont donc avant tout sociales.

Le Lien : Comment peut-on expliquer cette meilleure réussite des enfants d'immigrés à catégorie socioprofessionnelle égale ?

Les résultats sont meilleurs alors que les parents sont dépourvus des ressources permettant d'aider leurs

enfants : faible connaissance voire ignorance du système éducatif par exemple. Nous expliquons ce résultat par les aspirations fortes des parents, au principe même de la migration.

En effet, l'espoir d'une réussite économique et sociale est à l'origine de la décision de quitter son pays pour s'installer dans un autre. Ceci explique les ambitions scolaires élevées pour leurs enfants.

Ainsi, parmi les ouvriers ou employés, les Maghrébins expriment des aspirations scolaires plus ambitieuses pour leurs enfants que les Français ou Portugais d'origine. Ouvriers non qualifiés dans leur majorité, ils connaissent la dureté des conditions de travail des ouvriers, les dégâts du chômage et les ravages de la discrimination qu'ils subissent sur le marché du travail ; l'investissement scolaire est sans doute pour eux la seule alternative pour que leurs enfants échappent à ces perspectives.

L'AVENIR C'EST LA FRANCE
DE TOUTES LES COULEURS



Affiche de la FASTI

Les mères se sentent dépassées pour aider les enfants, surtout à partir du collège. Elles surveillent les devoirs, mais peuvent difficilement aider. Elles mobilisent alors toutes les ressources dont elles disposent : les aînés, les voisins, la famille, le soutien scolaire notamment. Portés par les aspirations parentales à une scolarité générale longue, les enfants d'origine maghrébine se distinguent par leur volonté d'échapper à une orientation vers le professionnel.

Or, ils obtiennent rarement l'orientation de leur choix, notamment à l'issue de la seconde indifférenciée où ils sont plutôt orientés vers les filières technologiques. Ils vivent très mal cette orientation imposée et éprouvent alors un fort sentiment d'injustice.

Le Lien : Comment se traduit cette situation dans la poursuite d'études, notamment dans l'enseignement supérieur ?

Globalement le taux de bacheliers des jeunes d'origine immigrée est de 10 points de pourcentage inférieur à celui des Français d'origine (respectivement 68% et 58%). De ce fait ils accèdent moins à l'enseignement supérieur : 46% des jeunes d'origine maghrébine et 39% des jeunes originaires d'Europe du Sud contre 56 % des jeunes Français d'origine.

Cependant, toujours à origine sociale comparable, leur chance d'obtenir un baccalauréat et d'accéder à l'enseignement supérieur est plus élevée. Ces deux mesures de leurs performances prises ensemble témoignent de leurs parcours scolaires difficiles et de leur persévérance. Ainsi, titulaires surtout d'un baccalauréat technologique, les étudiants d'origine maghrébine se détournent des filières technologiques au profit des universités : 22% préparent un BTS ou un DUT contre 27% des jeunes Français d'origine¹.

Les grandes écoles leur sont fermées en raison de leurs résultats modestes en moyenne dans le secondaire. La concurrence est alors rude car ils sont confrontés dans les universités à des étudiants de milieux sociaux bien supérieurs à eux. Nous ne connaissons pas encore les diplômes qu'ils y obtiennent, tous n'ayant pas encore terminé leur scolarité.

¹ Ces taux sont calculés sur l'ensemble des jeunes qui étaient entrés en 6ème en 1995.

Élections professionnelles du 20 octobre 2011 : la CGT progresse !

Pour la première fois depuis la signature des accords de Bercy, les élections professionnelles du 20 octobre ont permis à 3,3 millions de fonctionnaires et de personnels non titulaires en exercice dans la fonction publique d'élire leurs représentants aux comités techniques (CT).

L'élection au suffrage direct de ces instances est une nouveauté, la représentativité des organisations syndicales est désormais mesurée à partir des résultats des élections aux Comités techniques et non plus aux Commissions administratives paritaires.

Plusieurs changements importants ont été apportés par la loi de juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social, par exemple la suppression de la présomption de représentativité dont bénéficiaient certaines organisations syndicales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Toutes les organisations syndicales devront désormais, faire la preuve de leur audience lors d'élections qui se dérouleront tous les 4 ans.

Les élections d'octobre 2011 marquent le début d'une phase transitoire qui va aboutir à une adoption des accords par une majorité aux voix de 50 % à partir de 2013.

Jusqu'en 2013, un accord sera reconnu valide s'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au total au moins 20 % du nombre des voix et ne rencontre pas l'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales représentant une majorité des voix.

Pour être considérée comme représentative, une organisation syndicale devra disposer d'au moins un siège au comité technique.

C'est désormais dans ces instances que l'on discutera des statuts des personnels, des budgets, les ouvertures et

fermetures de classes et de sections... Autre conséquence, les droits syndicaux seront accordés principalement aux organisations représentatives.

50 % du droit syndical sera réservé aux seules organisations ayant un siège au comité technique ministériel, les 50 % restants seraient attribués à l'ensemble des organisations ayant déposé une liste au comité technique ministériel.

Les ministères dont le comité technique a été renouvelé en 2010 n'ont pas voté pour les comités techniques, en octobre 2011, cela concerne les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Au ministère de l'Éducation nationale par contre, le comité technique ministériel a été renouvelé.

La CGT sort renforcée de ces premières élections communes à la Fonction publique d'État et à la Fonction publique hospitalière.

C'est le résultat d'une campagne dynamique et d'une démarche exceptionnelle de déploiement mené auprès des salariés.

Au ministère de la Culture

La CGT a été confortée comme première organisation syndicale lors des élections CAP et CCP. Avec un taux de participation supérieur à 60 %, la CGT a obtenu auprès des personnels de ce ministère 42 % des suffrages et 40 % des sièges.

À titre d'exemple, chez les 2 930 personnels non titulaires du ministère de la Culture, la CGT a obtenu 48 % des voix et 8 des 15 sièges dans les différentes CCP.

Ces résultats traduisent la confiance que les salariés du ministère de la Culture accordent à la CGT.

Au CROUS

Pour les CROUS, la CGT reste largement majoritaire avec 55 % des voix et 7 sièges à la CPN, et 77 sièges sur 130 aux commissions paritaires régionales. Il faut noter que la CGT est en recul par rapport aux élections de 2008.

Dans la recherche

Le vote aux Comités Techniques des organismes publics de recherche confirme la première place de la CGT avec 28,5 %. Comparée aux élections aux CAP 2008-2010, la CGT passe de 26,5 % à 28,5 % (+2 %), loin devant la 2^e organisation, le SGEN (24,6 %, - 1,4 %).

La CGT est le premier syndicat dans les trois organismes les plus importants, le CNRS, l'INRA et l'INSERM.

L'INSERM n'était pas concerné par ces élections 2011, puisque la CAP a été renouvelée en 2010.

Ces résultats sont confirmés par les élections aux CAP et CCP dans les autres organismes.

La participation a fortement chuté et passe de 49,7% à 40% (- 9,7 %) sur un nombre de 55 357 électeurs inscrits dans l'ensemble des ESPT. Nous ne pouvons que déplorer la très faible participation des agents non titulaires, en partie à cause des mauvaises conditions d'organisation de ces élections par les Directions d'organismes.

Au comité technique du CNRS, la CGT obtient 3 sièges sur 10 avec un score de 24 %.

Dans l'enseignement supérieur, l'instauration du vote électronique pour le renouvellement des Commissions administratives paritaires nationales et académiques a empêché l'expression d'un grand nombre d'électeurs et a provoqué un recul important de la participation de 10 à 15 % suivant les corps. Pour les CAP académiques, la CGT est la deuxième organisation syndicale avec 21,19 % des voix et un total de 46 sièges sur les 230 attribués.

Pour le Conseil national des universités, la CGT ne présentait que 4 listes pour la cinquantaine de sections à renouveler. Dans le collège des maîtres de conférences, la CGT obtient 5 sièges (en mathématiques et en philosophie). Dans le collège des professeurs d'université, la liste CGT obtient 2 sièges (en mathématiques). Après l'obtention d'un premier siège au Comité technique paritaire des universités et au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le collège des maîtres de conférences, la CGT s'installe dans le paysage syndical des enseignants et enseignants-chercheurs.

Le SEPIDOP CGT redevient la première organisation syndicale du CNDP avec 42 % des voix et 3 sièges sur 6 au Comité technique (liste commune CGT/FSU).

Dans le réseau SCEREN des Centres régionaux de documentation pédagogique, la CGT obtient 2 sièges sur 10 au Comité technique commun.

Dans l'Éducation nationale, la décision unilatérale du ministre d'imposer un vote électronique a eu comme conséquence une chute brutale du taux de participation, pour le CTM le taux de participation est de 38,54% (contre plus de 60% en 2008). Même pour les corps ayant traditionnellement un taux de participation élevé, on observe un recul d'environ 20%. Les collègues contractuels ont été confron-

tés à tous les dysfonctionnements administratifs et informatiques.

Malgré cela, les résultats des élections professionnelles ont montré une forte progression de la CGT au ministère de l'Éducation.

Au comité technique ministériel, la CGT est passée de 5,12% à 6,47% et obtient 1 siège.

Au niveau national, la CGT a franchi, par ce résultat, une étape cruciale.

UNE PREMIÈRE ANALYSE DES RÉSULTATS DU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL PERMET DE FAIRE LE CONSTAT SUIVANT :

Pour la CGT, un tiers des voix provient du seul corps des PLP, un tiers provient des autres corps enseignants et le dernier tiers provient des non titulaires et des personnels ATSS. Cette structure électorale constitue une exception parmi les organisations présentes au CTM.

Ce résultat a été rendu possible par la politique d'ouverture du champ de syndicalisation amorcée dans le début des années 90, qui doit être encore poursuivie pour confirmer ce résultat lors des prochaines élections en 2014.

La FSU reste, de loin, la première organisation au niveau ministériel avec 40,6 % (7 sièges) mais enregistre une perte de 2,55 %. De plus, elle subit de plein fouet la chute du taux de participation au niveau de ses résultats Fonction publique (décompte en voix).

Elle enregistre, de ce fait, un recul de 80 000 voix. Cette situation lui a fait perdre la première place au niveau de la Fonction publique d'État au profit de Force Ouvrière.

L'UNSA enregistre une forte progression et conforte sa 2^e place avec un score de 20,7%, avec 4 sièges.

FO devient la 3^e force syndicale (avec 1 siège) aux dépens de la CFDT en passant de 7,49% à 10,09%. Le résul-

tat correspond, pour l'essentiel, à l'absorption du SNETAA (2,49% en 2008).

La CFDT devient la 4^e fédération de l'Éducation nationale (avec 1 siège), malgré une forte progression puisqu'elle passe de 8,6% à 10%.

SUD enregistre une faible progression avec un score qui passe de 5,46% à 5,79%. Elle devient la dernière fédération à obtenir un siège dans le nouveau Comité technique ministériel.

Il faut aussi observer un changement majeur dans le paysage syndical de l'Éducation nationale avec la disparition du CSEN (SNALC) du Comité technique ministériel avec toutes les implications que cela entraînera, notamment en matière de droit syndical. La stratégie d'union adoptée par cette organisation a été un fiasco lourdement sanctionné par les électeurs. Dans les Comités techniques académiques, la CGT Educ'action a obtenu un total de 12 sièges et 18 sièges dans les comités techniques départementaux.

Aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN) :

la CGT obtient 3 sièges à la CAPN des professeurs de lycées professionnels, 2 sièges à la CAPN des techniciens recherche formation (liste commune Educ'Action - FERC SUP), 3 sièges à la CAPN des adjoints techniques recherche formation (liste commune Educ'action - FERC SUP), 5 sièges à la CAPN des adjoints techniques des établissements d'enseignement.

Aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA) :

la CGT obtient 83 sièges dans les CAPA des professeurs de lycées professionnels, 62 sièges dans les CAPA des adjoints techniques établissements d'enseignement (liste commune avec la fédération des services

ÉLECTIONS

publics), 36 sièges dans les CAPA des adjoints techniques recherche formation (liste commune Educ'Action - FERC SUP), 6 sièges (2 sièges en 2008) dans les CAPA des professeurs certifiés, 5 sièges dans les CAPA des conseillers principaux d'éducation, 1 siège dans les CAPA des personnels de direction. Cela représente un total de 193 sièges en CAPA.

La CGT obtient 2 sièges (1 siège en 2008) aux commissions administratives paritaires départementales du premier degré.

Pour les commissions consultatives paritaires (CCP) au niveau académique, la CGT obtient 8 sièges dans les CCP des personnels enseignants, 15 sièges dans les CCP des personnels d'éducation et de surveillance, 22 sièges dans les CCP des personnels ATSS.

Au niveau national pour les personnels non titulaires, la CGT obtient 16 % des suffrages des contractuels enseignants, avec un taux de participation

de 27 % (25 % en 2008), 14 % des suffrages des personnels d'éducation et de surveillance, avec un taux de participation de 6 % (25 % en 2008) et 16 % des suffrages des personnels ATSS avec un taux de participation de 49 %.

AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE, LA CGT CONSERVE SA PREMIÈRE PLACE.

À l'issue des élections professionnelles du 22 novembre 2011 à France Télécom et au ministère de la Justice, pour le versant État, 1 205 241 électeurs se sont rendus aux urnes. Le taux de participation s'établit à 53 % alors qu'il était de 69,4 % lors du dernier scrutin.

La CGT est la 3^e organisation avec 15,82 % derrière FO et la FSU.

La CGT améliore son audience de 0,63 point. Pour la première fois lors de ces élections, de nouveaux secteurs, comme l'Enseignement privé sous contrat (CGT enseignement privé) ont été pris en compte.

La CGT conforte ses 3 sièges au Conseil supérieur de la Fonction publique et manque de 33 voix d'en obtenir un 4^e.

La composition du prochain Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État est la suivante :

4 sièges pour FO comme pour la FSU, 3 pour la CGT, la CFTC et l'UNSA, 2 sièges pour Solidaires et 1 siège pour la CGC.

À ces 20 sièges s'ajoutera 1 siège supplémentaire pour la CFTC jusqu'au prochain renouvellement de l'instance, conformément à l'article 30 de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique.

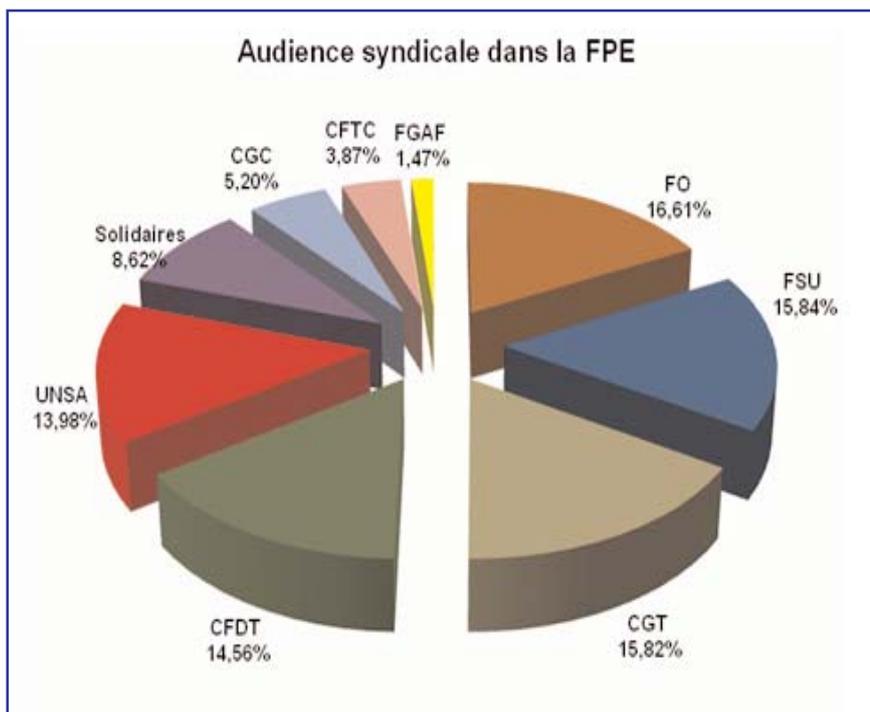
Malgré les conditions déplorables d'organisation du scrutin dans certains secteurs, la participation, supérieure à 53% des inscrits, marque l'attachement des agents publics à la démocratie sociale.

De nombreux thèmes transversaux ont été au cœur des débats lors de ces élections et le resteront : démocratie sociale et droits des salariés, sécurisation des parcours professionnels, protection sociale, aménagement du territoire, place et rôle du syndicalisme, unité et rassemblement...

Forte de la confiance des salariés, la CGT poursuivra et renforcera son action au service de l'amélioration du service public et des conditions de vie et de travail des agents.

Les politiques actuellement menées ont dégradé la qualité du service public et les conditions de travail des personnels.

Ces politiques contestées par la CGT viennent, par ce vote, d'être clairement désavouées par les agents de la Fonction publique.



Évolution des outils fédéraux : *ouvrons le débat !*

La CGT s'est créée par regroupement d'organisations professionnelles et territoriales, chacune porteuse d'une dimension historique du syndicalisme français. La place de la branche, comme lieu déterminant pour l'élaboration des garanties collectives a donné aux fédérations un rôle revendicatif prépondérant.

Or, depuis une quinzaine d'années, on observe que dans la plupart des activités industrielles ou de services, les identités professionnelles ont été bousculées, transformées par le progrès technique, les technologies, les modes d'organisation économiques et le management des administrations et des patrons, écartant de fait une large majorité du salariat et notamment les jeunes, des formes protectrices propres aux grandes entreprises ou aux secteurs à statuts.

Aujourd'hui, la sous-traitance, modèle de précarisation, avec ses bas salaires, ses temps partiels, son intérim et sa domination sans partage des employeurs, n'a plus rien de marginal ou de provisoire. C'est un mode de gestion central du redéploiement du capitalisme et la crise actuelle favorise son extension.

Aussi, " les nécessités de l'activité revendicative conduisent, en s'appuyant sur notre mode de vie fondé sur le fédéralisme, à des rapprochements, des convergences, des initiatives communes sur des aspects de plus en plus

essentiels de la vie syndicale pour toutes les organisations de la CGT ".

Ainsi, "l'efficacité du combat syndical exige une véritable synergie entre le professionnel et l'interprofessionnel, à l'opposé de toute conception de partage des tâches ".

Fort de ces constats dressés dès le 46^e congrès confédéral, la Confédération n'a eu de cesse de relancer un débat qui a marqué une nouvelle étape lors de son 49^e congrès tenu à Nantes :

" Les fédérations sont aujourd'hui interrogées quant à leur capacité d'ensemble à répondre aux enjeux professionnels, à travailler les convergences revendicatives entre salariés, d'autant que celles-ci sont déterminantes en matière de syndicalisation.

C'est pourquoi le congrès s'engage à rendre effectifs des espaces de travail entre les syndicats de plusieurs fédérations, les fédérations concernées, sur les enjeux revendicatifs communs.

Des fédérations seront appelées à travailler dans plusieurs espaces.

Cette démarche doit conduire les fédérations à s'interroger sur leurs rôles

et leurs missions, notamment à la lumière de leurs activités ".

Dans ce cadre le congrès s'est engagé à mandater la direction confédérale pour proposer au Comité Confédéral National (CCN) d'identifier ces espaces et leur principe de fonctionnement, la liste de ceux-ci devant être établie par le CCN sur propositions des fédérations.

" Le fonctionnement de chaque espace est du ressort des fédérations concernées. Elles décideront ensemble des modalités d'animation de chaque espace et pourront faire appel, dans ce cadre, à la direction confédérale afin de faciliter et animer le travail commun entre fédérations, de faire progresser avec les syndicats, les objectifs de conquêtes de grandes garanties collectives en lien avec la revendication du Nouveau Statut du Travail Salarié ".

Comme l'ensemble des organisations professionnelles, notre fédération, ses organisations fédérées sont soumises à de profondes mutations.

En effet, les politiques conduites par les gouvernements successifs rendent encore plus complexe l'appréhension des champs sur lesquels nous intervenons.

" Les fédérations sont interrogées quant à leur capacité à travailler les convergences revendicatives entre salariés. "

Chacune de nos organisations fédérées est confrontée à une profonde réforme de son secteur d'activités, du fait de la décentralisation et du transfert de certains personnels vers les collectivités locales, de la réforme de l'État avec la

RGPP et son lot de fermetures de services, du désengagement financier de l'État vis-à-vis de la formation professionnelle et du transfert aux régions des compétences en cette matière, vis-à-vis du secteur associatif également entraînant des risques de municipalisation de ce secteur mais aussi une redéfinition voire l'abandon de certaines missions, de l'autonomie des universités et de leur réorganisation,

une réorganisation à laquelle n'échappe pas non plus la recherche publique.

Face à ces transformations certains de nos syndicats nationaux, de nos unions nationales se sont engagés dans des recompositions.

Ainsi l'Unsgpen, ses syndicats départementaux se sont dissouts pour rejoindre les syndicats des conseils généraux ou régionaux, les syndicats départementaux de l'éducation nationale. Mais, et sans jugement de valeur, cette recomposition s'est accompagnée d'une forte déperdition de syndiqués.

D'autre part, la Cgt éducat'ion tiendra courant 2013 un congrès extraordinaire pour aborder son évolution.

Ainsi le Snpefp a choisi de se dissoudre et de renaître immédiatement sous la forme de trois syndicats : Snpefp, Sneca (Chambre des métiers de l'artisanat et des centres de formation des apprentis), Sneip (syndicat national de l'enseignement initial privé).

Ainsi, la Cgt-Culture connaît un nouveau syndicat national, celui des musées et des domaines.

De son côté, pour répondre à ces défis tout en s'inscrivant dans les décisions des congrès confédéraux, notre fédération a initié le débat à plusieurs reprises, commission exécutive fédérale des 4 et 5 juin 2009, journée d'étude du 21 octobre de la même année, pour ne retenir que les plus récentes, sans grand succès il est vrai.

De même a-t-elle proposé en collaboration avec la fédération des organismes sociaux la mise en place d'un groupe de travail autour de la formation professionnelle et a entrepris une même démarche pour l'éducation populaire et le mouvement associatif (CCN de juin 2010).

Or comme l'a de nouveau illustré la réunion du 22 novembre dernier qui associait à la commission exécutive confédérale les secrétaires généraux des fédérations, les résultats se font encore attendre.

Même si nous pouvons nous féliciter que pour les deux domaines précédemment cités des évolutions semblent se dessiner - mise en place de groupes de travail - le bref compte rendu publié dans l'Actualité

Confédérale n° 214 " nous sommes tous dans le même bain, nous n'avons pas le choix, nous devons aller de l'avant pour répondre véritablement aux besoins de tous les salariés, nous devons faire preuve de volontarisme en nous appuyant sur les changements positifs déjà en cours dans de nombreuses organisations " (sic) montre que le chemin à parcourir est encore bien long.

Pour autant notre Conseil National Fédéral de novembre dernier a décidé, dans le respect des décisions votées lors du congrès de Montdidier, d'impulser le débat sur l'évolution de notre fédération et donc sur l'organisation de notre champ professionnel dans l'ensemble de ses organisations.

Un dossier vous permettant d'appréhender l'ensemble des problématiques de cette question sera publié dans un prochain numéro de notre presse fédérale.

“ Chacune de nos organisations fédérées est confrontée à une profonde réforme de son secteur d'activités. ”

FORMATION SYNDICALE, un droit pour tous : inscrivez-vous et répondez au questionnaire !

Les multiples attaques que subissent les salariés, retraités et privés d'emploi depuis ces dernières années et les luttes revendicatives qui en découlent font de la formation syndicale une encore plus grande nécessité pour l'ensemble des syndiqués.

Il est primordial que ces derniers soient à l'aise dans leurs responsabilités et dans leurs mandats pour être acteurs et décideurs dans leur organisation, qu'elle soit professionnelle ou interprofessionnelle.

Les stages organisés par la Fédération, par les UL et les UD et par la Confédération sont autant d'apports d'outils pour que les salariés puissent débattre, s'organiser, entrer en lutte, revendiquer et gagner de nouveaux droits. Ils ont pour vocation de conforter et d'approfondir les connaissances de tous, tant au niveau socio-économique, qu'au niveau syndical : la formation syndicale est un moyen d'efficacité dans l'action pour soi mais aussi pour l'organisation syndicale.

C'est pourquoi, nous vous alertons sur deux prochains courriers que chaque syndicat devrait recevoir rapidement :

- le " Courriel " spécial formation 2012 (décembre),
- un questionnaire adressé à l'ensemble des syndicats pour connaître leurs attentes concernant la formation syndicale de la FERC (janvier).

Nous vous prions d'y porter la plus grande attention afin que les futures actions de formation syndicale soient les plus efficaces possibles.

NB : chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an dans le cadre de la formation syndicale.

Pour passer de la résistance individuelle à la reconquête collective du travail : les outils existent !

Pour les travailleurs, dans toute l'Europe, c'est l'austérité. Le tout économique financiarisé sur le travail est une vraie lèpre, il vampirise la vie au travail et par contre coup, la vie privée. Les prétendues solutions aux maux sont toujours plus libérales et tuent le malade.

Analyser les fondements de la crise est essentiel, donne des repères. Mais cela ne suffit pas. Connaître les causes ne fait pas mieux vivre et le suicide de l'enseignante de Béziers, celui de l'éducateur de Dunkerque, comme tant d'autres moins médiatisés, sont là pour nous le rappeler. Parmi les pays européens, notre pays a le plus fort taux de suicides dus au travail (le Conseil économique et social chiffre à 1 suicide par jour lié au seul stress).

Largement désenchantés, en colère, voire écœurés, les salariés ne réagissent pas toujours aux appels collectifs à la mobilisation mais résistent individuellement et au quotidien.

Ainsi, au travail, chacun est seul face à des difficultés insurmontables, tente de trouver des stratégies pour contourner un management violent, culpabilisant, punissant.

Cette résistance silencieuse permet de survivre, de tenir, de continuer à se reconnaître dans son travail. Jusqu'à quand et pour combien d'entre eux ? Cette résistance, souvent héroïque, reste encore obscure pour le syndicalisme.

Alors que faire quand les objectifs de nos dirigeants portent sur l'âge de la retraite à 67 ans, la RTT supprimée, les arrêts maladie pénalisés et malades châtiés...

Il s'agit d'éliminer " le coût " du travail en multipliant par 3 la productivité horaire.¹

Oui, que faire quand la mise à mort des salariés est ainsi annoncée ?

Nous avons des moyens efficaces, à condition de les connaître. Nous avons un haut niveau de protection au travail à condition de le faire vivre : la directive européenne de 89 stipule, de façon non dérogoratoire, que " *le travail doit être adapté à l'homme* ".

C'est tout le sens de la campagne " *reconquérir du bien-être au travail* " que la FERC a récemment initiée avec ses cahiers revendicatifs et fiches thématiques ².

Mettre toutes les logiques libérales en échec, c'est donc réintroduire la connaissance et l'exercice du droit, mais c'est aussi investir l'outil le plus politique et le plus opérationnel des instances représentatives du personnel : le CHSCT.

Le CHSCT a le pouvoir de rendre visible tous les risques d'atteinte à la santé. A chaque fois qu'il le fait, il place l'employeur face à sa responsabilité civile et pénale, celui-ci ne pouvant pas dire qu'il ne savait pas...

L'obligation de moyens et de résultat en santé, sécurité, est juridiquement supérieure au pouvoir de direction. C'est par ce biais là qu'on peut remettre en cause, voire stopper des projets de fusion, délocalisation, restructuration, évaluation... Mais aussi tout ce qui touche à l'individuel : stress, harcèlement, discriminations, violence, mise en danger...

Nos employeurs ne s'y trompent pas. C'est à cette fin qu'ils tentent de dimi-

nuer l'efficacité du CHSCT, en ne donnant aucun moyen ni périmètre efficace à la fonction publique d'Etat ³, en tentant de professionnaliser les élus dans le privé.

L'objectif est d'effacer toutes traces de responsabilité, voire, à terme, de les transférer sur les élus du personnel.

Comme nos conditions de travail s'effondrent, nous y perdons en salaire, emplois, statuts, santé, protection sociale de haut niveau... bien-être. Ce sont elles qui font le " coût " du travail, donnent le niveau de la valeur qui lui est accordée.

Ne pas se battre pour elles, c'est nous condamner à subir la logique de l'employeur parce que la question de l'exercice du travail est au cœur de la lutte des classes.

Arriver à mettre en mouvement les salariés, à faire s'exprimer les désenchantements, les colères, c'est allier ce que nous portons, en termes d'analyse et de propositions, de façon juste et légitime, en prise directe avec ce qui est vécu concrètement et au quotidien, au travail.

Cette question des conditions d'exercice du travail n'est donc pas de la seule sphère d'intervention du CHSCT. C'est celle, avant tout, du syndicat.

Il est de sa responsabilité essentielle de comprendre ce qui se joue au travail, pour mieux pouvoir le défendre, permettre son action d'émancipation.

Cela suppose qu'il soit au plus près de ce que vivent les salariés pour construire ensemble.

Il s'agit d'en faire une véritable stratégie syndicale, qui replace le CHSCT au cœur des attentes, donc de l'activité syndicale.

C'est cette dynamique qui permettra la conquête de droits nouveaux, en particulier celui du droit pour tout travailleur de relever d'un CHSCT, quel que soit son établissement.

C'est tout le sens de la brochure fédérale " CHSCT privé-public " qui sortira au mois de janvier.

FERC Travail Santé

¹ Source OIT sur notre productivité horaire et programme du Medef

² Voir le site fédéral

³ La fonction publique d'Etat passe en CHSCT au 1er janvier 2012.



Extrait de la brochure fédérale " CHSCT privé/public "

" Le CHSCT : instance la plus politique des IRP (Instances Représentatives du personnel)

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail est l'outil le plus politique de toutes les institutions représentatives du salariat, simplement du fait que c'est le seul à pouvoir remettre en cause la chaise gardée de l'employeur, son pouvoir exorbitant qui consiste à choisir comment il va utiliser les capacités de l'humain à travailler.

C'est une instance réglementaire qui relève du droit syndical, donne des droits individuels (retrait, suivi professionnel et post professionnel...) et des droits collectifs. C'est lui qui a droit de regard et d'action sur les conditions de travail, sur toutes les atteintes possibles, physiques et mentales au travail. C'est lui qui doit être associé à la réflexion, donner l'alerte, avoir recours à un expert, avoir droit d'accès aux situations de travail, avoir du temps pour les missions ... Et pour lui, encore une fois, le risque " acceptable " n'existe pas.

Chaque fois que le CHSCT rend visible tous les risques d'atteinte à la santé, il place l'employeur face à sa responsabilité civile et pénale, celui-ci ne pouvant pas dire qu'il ne savait pas...Il relève donc d'un contre-pouvoir très important puisque l'obligation de sécurité est supérieure au pouvoir de direction.

Il est, en permanence, face à des enjeux :

- de santé individuelle : les atteintes à la santé physique et mentale doivent être évitées,
- de santé publique : les risques ne s'arrêtent pas à la porte de l'établissement et concerne toute la population (ex: amiante, AZF...),
- de société : qui paie tous les dégâts de la santé au travail ? Le salariat représente plus de 22 millions de personnes. Cela signifie que lorsque les salariés sont malades au travail, la société est malade. La santé au travail est ainsi structurante de la santé publique.

Être en phase avec tous ces enjeux suppose que le CHSCT s'intéresse au travail réel et pas seulement au travail prévu, qu'il fasse le lien entre le travail et la santé, qu'il rende visible et socialise toutes les atteintes à la santé. "

Les emplois aidés ⁽¹⁾: Quelle réalité ?

Si la plupart des gouvernements de l'Union Européenne pratiquent, depuis 2007, les exonérations de cotisations sociales au prétexte de lutter contre le chômage, la France a maintenu le recours à l'emploi aidé et voit le nombre de ce type de contrat croître de nouveau fortement depuis 2008 même si nous sommes encore loin des 800 000 du début de la décennie. Ainsi, comme le rappelle le rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2011, le recours à l'emploi aidé " vise le plus souvent un objectif à court terme, qui est de lutter contre le chômage [...] de retirer temporairement des effectifs des listes de demandeurs d'emploi " et de conclure " les emplois aidés poursuivent deux objectifs difficilement conciliables ".

UNE PRÉCARITÉ QUI SE RENFORCE ET S'INSTALLE

Les nouveaux contrats uniques d'insertion (CUI), qualifiés d'emplois aidés puisque l'État verse à l'employeur l'essentiel de la rémunération - jusqu'à 95% dans le secteur non marchand, 105% pour les chantiers d'insertion et 47% dans le secteur marchand - s'adressent en priorité aux salariés bénéficiaires de minima sociaux, en majorité peu qualifiés. Ces contrats, CUI-CAE pour le secteur non marchand et CUI-CIE pour le secteur marchand, induisent un objectif essentiel d'insertion qui n'est pourtant pas réellement mis en œuvre. Il est vrai que, déjà en leur temps et malgré l'affichage de créer de nouveaux métiers, les emplois jeunes n'avaient abouti à aucune véritable insertion, en particulier à l'éducation nationale où cette question n'est même plus soulevée aujourd'hui, au mépris de leur rôle indispensable au fonctionnement de

nombreux services publics ou d'associations

De plus, pour nombre de ces salariés, le travail à temps partiel contraint est devenu la norme (jusqu'à 20 h/semaine notamment à l'Éducation) ce qui entraîne une baisse des rémunérations (moins de 600 € mensuels) ajoutant ainsi à la précarité du contrat une précarité sociale importante.

Dans le secteur privé non-marchand, et notamment le secteur associatif, la réponse à de nouveaux besoins suscite un recours important aux emplois aidés (en 2010 ils représentent 48% de ces emplois, contre 19% dans l'Éducation, 14% dans les communes).

La pérennisation des métiers étant liée à des financements publics, la fin de l'aide à l'emploi aboutit à un transfert de charge vers l'utilisateur, les collectivités ou les CAF ou à l'abandon des missions.

Dans le secteur privé marchand, ces emplois, apparemment plus efficaces en matière d'insertion, permettent aux entreprises de recevoir une aide de l'État qui s'ajoute aux multiples exonérations de charges de ces dernières années.

Reste que de nombreux jugements prud'homaux ont pointé ces défaillances notamment dans l'Éducation Nationale et ont condamné les lycées employeurs à requalifier les CDD en CDI, puisqu'ils n'avaient pas respecté leurs engagements de formation et de suivi permettant une insertion réelle. C'est donc bien une précarité institutionnalisée dans le privé comme dans le public.

Rapport de la cour des comptes : de graves insuffisances de la politique menée au travers des emplois aidés

Les objectifs d'insertion énoncés lors de la création des CUI sont mis en

cause par la Cour des Comptes " les objectifs de qualité en termes d'accompagnement et d'insertion professionnelle des bénéficiaires restent loin d'être atteints ". " Concernant l'impact des contrats aidés sur le retour à l'emploi [...] les modèles économétriques font apparaître un effet nul pour les contrats aidés du secteur non-marchand ".

En effet le taux de retour à l'emploi vers les CDI et les CDD de plus de six mois est respectivement de 26,7% pour les contrats non-marchands (secteur public et associatif) et 54,8% pour les contrats marchands (secteur privé). Pour 2010, la Cour des Comptes pointe ainsi un écart de plus de 40 % entre les prévisions et les réalisations concrètes. Le rapport fait par ailleurs état de "difficultés de prévision des dépenses liées aux contrats aidés ".

Il montre aussi que la proportion des bénéficiaires relevant des minima sociaux diminue contrairement à la définition première de ces emplois.

Il est vrai que la Cour des Comptes reconnaît la contradiction entre les missions d'insertion, d'ailleurs les mesures de formation sont également jugées insuffisantes, et le seul objectif de baisse du chômage d'autant que le contrat unique d'insertion est " mal accompagné ".

Dans le détail, c'est principalement " un manque d'outils pour le suivi et l'accompagnement " des bénéficiaires des CUI qui est dénoncé... et la Cour de critiquer Pôle-Emploi pour son inaction en la matière.

De même dénonce-t-elle l'utilisation des emplois aidés par l'Éducation Nationale notamment dans le cadre de l'aide à la scolarisation des enfants handicapés. Selon son rapport, ces contrats sont devenus " la variable

d'ajustement du système hors plafond d'emploi du ministère. La durée du contrat ne permet pas une réelle continuité de l'accompagnement qui peut se révéler extrêmement dommageable pour les enfants handicapés " et le rapport de conclure " à l'inadaptation de cette formule pour un accompagnement de qualité... "

Enfin, la Cour des Comptes constate l'effet " d'aubaine " et " l'effet de substitution [qui] joue largement pour ces emplois [dans la fonction publique] qui, s'ils n'étaient pas remplis par des contrats aidés, devraient faire l'objet d'autres modes de recrutement par contrat de droit commun ou concours "

Ainsi, après avoir fait apparaître " des résultats décevants au regard des objectifs affichés ", la Cour des Comptes préconise notamment :

- de mieux cibler ces emplois vers les titulaires des minima sociaux, de veiller à une prescription de contrats de durée suffisante pour des actions visant à une insertion durable,
- [...] de fixer aux prescripteurs des objectifs en matière d'action d'accompagnement et d'en assurer le suivi,
- d'identifier les enveloppes dévolues à l'accompagnement et à la formation, de mobiliser les OPCA,
- d'inscrire les bénéficiaires en catégorie E à Pôle emploi pour qu'ils puissent être suivis par les conseillers,
- d'obtenir des ministères employeurs de contrats aidés des bilans réguliers sur les actions menées et les résultats obtenus en matière d'insertion.

Elle appelle à la prudence quant à l'avenir de ces dispositifs, " cette mesure comporte aussi des aspects d'inclusion sociale et de soutien du pouvoir d'achat qui ne sauraient être négligés " demandant " un meilleur ciblage sur les personnes les plus en difficulté et une intensification des mesures d'accompagnement "

DES PROPOSITIONS POUR COMBATTRE LA PRÉCARITÉ ET LE CHÔMAGE

La CGT trouve dans le rapport de la Cour des Comptes la confirmation de ce que dénoncent ses militants engagés au côté des salariés précaires pour la défense de leurs droits : recours excessif à ces emplois précaires, insuffisance d'accompagnement et de formation, perspectives d'insertion professionnelle presque nulles notamment pour celles et ceux qui n'ont pas eu de formation, pour les plus âgés, pour ceux qui sont handicapés.

Inscrit dans une logique d'austérité et enfermé dans les dogmes libéraux, le gouvernement veut faire baisser les chiffres du chômage à la veille d'échéances électorales sans investir dans l'emploi public.

A cette occasion, le Ministre du budget, qui annonce une baisse du nombre d'emplois aidés, ne souhaiterait-il pas utiliser l'obligation de 7h de travail pour les titulaires du RSA comme un nouveau contrat aidé encore plus précaire et encore moins adapté aux missions qu'il faut pérenniser ou développer dans de nombreux secteurs ?

Ainsi, rien n'est fait pour valoriser les nouveaux métiers mis en lumière par ces contrats aidés.

De plus, les collectivités territoriales et les associations, privées de plus en plus d'aides de l'État, ne sont plus en mesure de stabiliser ces emplois.

Pour la CGT, même si on ne peut mépriser l'impact de ces aides dans une situation de chômage forte (en juin 2011 ces contrats pouvaient représenter une réponse immédiate pour 10% des chômeurs de catégorie A), il faut sortir des logiques de récession imposées par les gouvernements de l'Union Européenne qui ne feront que renfor-

cer la crise économique et sociale. Il faut réorienter les richesses vers l'emploi et la satisfaction des besoins de la population : il faut une autre répartition des richesses.

C'est pourquoi nous proposons :

- De substituer l'emploi public au recours à la précarité, en créant les nouveaux métiers de droit public expérimentés dans le cadre des emplois aidés.
- Un plan de financement des emplois associatifs impliquant l'État, les collectivités et/ou les organismes sociaux dans leur domaine de compétence.
- Une politique de formation permettant professionnalisation ou insertion professionnelle dans un autre secteur. Les opérateurs publics que sont l'AFPA, le CNAM ou les GRETA doivent avoir une place privilégiée dans ce dispositif.
- Les salariés de Pôle Emploi doivent avoir les moyens d'un suivi individuel de qualité en lien avec les départements pour redonner du sens aux objectifs d'insertion de ces contrats.
- Sur la question particulière de l'aide à la scolarisation des jeunes en situation de handicap, nous demandons que soit enfin en mise place une politique à la hauteur des ambitions affichées par la loi sur l'Intégration.
- Que les personnels dont les contrats ont été requalifiés en CDI puissent être maintenus sur l'emploi, de véritables formations pour tous, que soit prise en compte la spécificité des salariés de plus de 50 ans et de ceux qui sont en situation de handicap.

(1) <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/CCFP/Contrats-aides-politique-de-l'Emploi.pdf>

" Quelle place dans les politiques de demain pour l'Éducation populaire "

C'était l'annonce du thème de la table ronde du 20 octobre organisée par la FERC CGT et l'UG CGT MJC qui s'est déroulée au cours du congrès de l'Union Générale.

Ouverte aux représentants des partis de la Gauche, le Parti communiste - Amar BELLAL, le Parti de Gauche - Odile DELONCA, Lutte Ouvrière - Dominique MARIETTE et le Parti socialiste - Rémi BRANCO y ont participé (le NPA et EELV s'étant excusés).

Les interrogations sur l'avenir de l'Éducation Populaire dans le pays étaient à l'ordre du jour dans les propos introductifs de Richard BERAUD (SG FERC CGT) et de François CHASTAIN (SG UG CGT MJC) : le contexte de déstructuration de la société, la précarisation des milieux populaires premières victimes des politiques libérales mises en œuvre touchant du même coup les associations d'éducation populaire dont les MJC en grand danger d'existence. S'y ajoutent les politiques d'abandon de l'Etat, les politiques instrumentalisantes et les lois du marché qui ont rompu le lien avec la puissance publique.

Ainsi lancée cette table ronde prenait tout son sens dans le cadre du congrès dans un dialogue direct avec les interlocuteurs politiques du jour dans un moment propice des prochaines échéances électorales.

Convaincus que le sort réservé à l'Éducation Populaire relevait d'un choix de société en particulier sur les enjeux de démocratie qu'elle sous-tend, les représentants des partis de la Gauche ont éclairé les congressistes sur les visions respectives qu'ils portent sur l'Éducation Populaire, sur le rôle de l'Etat, les conséquences de son désengagement, les besoins des populations, en particulier les milieux modestes.

Pour D. MARIETTE (Lutte ouvrière) les logiques marchandes gangrènent les fondements de la vie associative et brident les habitants dans leur capacité d'expression, pour lui l'Etat doit se réengager et venir en appui aux collectivités locales pour que les associations MJC disposent des moyens d'existence, il est au cœur du problème posé dans ses responsabilités politiques dans la ville d'Argenteuil.

Amar BELLAL du Parti communiste affirme qu'une politique de gauche ne peut ignorer l'apport utile des projets d'éducation populaire pour les populations en insistant sur la " *créativité pédagogique* " des pratiques associatives porteuses d'expériences et de formation jouant un rôle de laboratoire, pour lui il faut créer un épaulage avec les services publics.

Odile DELONCA du Parti de Gauche estime qu'une politique ambitieuse d'éducation populaire doit permettre à chacun de s'approprier les ressources naturelles nécessaire à son émancipation, à la gestion de la société, dans une construction collective et citoyen-

ne qui dépasse le simple accès à la culture. Pour elle, les associations comme les MJC sont nécessaires car elles ouvrent des lieux et des moments d'expression et d'appropriation du patrimoine, de l'art et de la création à ceux qui sont privés quotidiennement de la parole.

Rémi BRANCO du parti socialiste insiste sur la nécessité de modifier les rapports entre les institutions politiques et les associations et fédérations d'éducation populaire en proposant une méthode de co-constructions associées, pour lui les territoires sont des périmètres adaptés pour redonner du pouvoir de décision et d'intervention des citoyens, l'Etat doit être garant et soutenir cette nouvelle configuration.

Venant de la salle en forme d'interpellation les questions relatives à la RGPP, aux compétences territoriales, mais aussi sur les questions de l'emploi et de l'augmentation de la précarité, etc. sont venues enrichir le dialogue entretenu dans le respect de tous au long de cette table ronde.



La FERC invitée au colloque :

" L'Éducation populaire au tournant du 21^e siècle "

Ce colloque organisé à Créteil, les 16, 17, 18 novembre 2011 par l'UPEC - Université Paris-Est Créteil Val de Marne en collaboration avec l'IUT de Senart-Fontainebleau (département carrières sociales), l'UFR sciences de l'éducation et sociales et le centre interdisciplinaire culture, éducation, formation, travail (CIRCEFT) réunissait temps de conférence et tables rondes. Il a présenté les résultats de recherches récentes et des récits d'expériences.

Les thématiques de l'engagement et du travail des bénévoles, les politiques d'éducation populaire, les pratiques et les publics, ainsi que les relations sociales constituaient le corps du programme.

Sous l'égide du comité scientifique autour de Laurent BESSE (IUT de Tours) de Léa LIMA (CNAM) de Jean-Claude RICHEZ (INJEP) les participants ont " planché " sur l'usage de l'engagement, les pratiques d'éducation hors l'école, le renouveau de l'éducation populaire...

C'est sur le thème des " *relations professionnelles dans l'éducation populaire, quelle singularité ?* " que la FERC est intervenue en ouverture de la table ronde.

Tour à tour, Bernard DESBOIS (FERC), Denis ADAM (UNSA), Hubert DESJARDIN (CNEA), Philippe SEGRETAN (Militant syndical) et Romain PUDAL (Chercheur) ont livré

leurs analyses et expériences sur les tensions professionnalisation / engagement syndical et sur la place du conflit social dans une dynamique d'Education Populaire devant 200 participants, en majorité des étudiants, des militants et professionnels de l'Education Populaire.

Bernard DESBOIS a resitué la problématique dans le contexte de marasme dans lequel sont plongées nombre d'associations d'Education Populaire avec le désengagement des pouvoirs publics dont l'Etat, mais aussi les postures d'adaptation de dirigeants associatifs à la crise qui ont ouvert les vannes de la régression sociale, des dérèglementations en tout genre, vis-à-vis des salariés.

Les relations professionnelles se caractérisent par le paternalisme, le management par le stress débouchant souvent sur de la surexploitation, loin des idées de libération et d'émancipation promues par l'Education Populaire.

Les multiples réflexions et interrogations venant de l'assistance ont mêlé des sentiments en forme d'aveux d'échec, dans une " normalisation " des rapports employeurs salariés dressant un sombre tableau des relations sociales dans les associations comme un marqueur d'une crise profonde de perte de sens.

Mais comment se sortir de ces difficultés ?

L'importance de la place et du rôle des salariés dans les entreprises associatives a été largement évoquée, avec la mise en oeuvre de la nécessité de se réapproprier les principes fondamentaux et la formation des acteurs associatifs.

Le tournant de l'Education Populaire ne serait-il pas dans une ambition d'exemplarité des relations sociales jusqu'à devenir une vitrine sociale de progrès ?

A l'heure où l'Education Populaire pâtit d'une absence de reconnaissance du côté des pouvoirs publics, il est significatif, voire paradoxal, d'observer la multiplicité des colloques et rencontres comme autant de lieux ouverts aux idées porteuses de chemins d'espoir et de constructions alternatives qui, gageons-le, lui redonneront la place qui lui revient dans le pays.



Déploiement syndical : initiative toulousaine

Le 6 octobre dernier, une trentaine de syndiqués de divers établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont réunis, à l'initiative du syndicat FERC Sup CGT de l'Université Paul Sabatier (Toulouse 3), pour échanger sur les mutations en cours dans ce champ d'activité tant à travers les dynamiques nationales que locales.

Le cadre des élections professionnelles, des comités techniques d'établissements dans lequel se déroulait cette initiative a renforcé la nécessité de déploiement de la Cgt, d'affirmer la démarche syndicale tant dans les diverses instances que dans le rapport aux salariés.

Cette rencontre s'est poursuivie l'après-midi avec le Comité Régional Cgt, ouvrant des perspectives d'intervention au plan régional.

Le rappel des réformes conduites, tant dans la fonction publique que dans l'enseignement supérieur et la recherche depuis 2005, a permis de fixer le cadre dans lequel se déroulent les mutations des universités toulousaines : PRES et ses déclinaisons, plateformes de services, fusion d'établissements... transfert récent aux universités sous l'autorité de leurs présidents de la plus grande part de la gestion individuelle et collective des enseignants-chercheurs qui va contraindre " les établissements à se renforcer tant en matière de ressources humaines qu'en matière de gestion financière et du patrimoine ".

Cela a permis aux participants de s'interroger sur les conséquences de ces mutations pour les personnels tant sur le plan " statutaire " que sur celui de leurs conditions de travail, de leur rapport au travail.

Dès lors, le débat s'est engagé autour de la démarche syndicale à conduire dans un contexte où les établisse-

ments vont devenir des lieux privilégiés de négociations au détriment du ministère qui se cantonnera à un rôle d'accompagnement des politiques menées par les présidents et leurs conseils d'administration.

Il est alors fort à craindre de voir apparaître des disparités d'un établissement à l'autre au risque de la perte de toute cohérence nationale tant en matière d'emplois, de rémunérations et de conditions de travail que d'orientation scientifique.

La mise en place des comités techniques locaux, à condition de ne pas se contenter du dialogue social dans lequel veulent nous enfermer les employeurs, peut être facteur d'avancées sociales dans le cadre des luttes.

Il nous faut donc apprendre à les utiliser. Mais la négociation ne peut se faire sans la participation des syndi-

qués qui doivent non seulement recevoir l'information mais aussi la formation pour que se développe le concept de démocratie syndicale.

Car si les revendications se construisent avec les salariés, au moment de participer ou pas à une négociation, de signer ou pas un accord, ce sont bien les syndiqués qu'il faut consulter pour déterminer la position à tenir, position qui peut sembler parfois en opposition avec les intérêts immédiats des personnels.

Cette première initiative conduite par l'Union Nationale FERC Sup CGT, avec l'appui de notre fédération, en appelle d'autres.

C'est pourquoi un plan de travail a été élaboré, dans la perspective de prendre contact très prochainement avec les syndicats d'établissements et les structures territoriales de la Cgt en vue de nouvelles initiatives de même nature.



Démocratie nulle part, austérité partout !

Depuis plusieurs années déjà, les gouvernements européens, tenants de l'Europe que le peuple français a refusée en 2005, avaient déjà bien mis à mal les systèmes nationaux hérités de l'après-guerre.

En France, le mot d'ordre de Denis Kessler (ex vice-président du MEDEF) fin 2007 était on ne peut plus clair : " *il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !* "

Les attaques de toutes natures et sur tous les fronts n'ont pas cessé. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la loi LRU de Valérie Pécresse, l'opération campus, les investissements d'avenir du Grand emprunt (LabEx, EquipEx, IdEx et autres IdEfi) n'en finissent pas de déstructurer notre service public et de forcer un retour à un mode d'organisation des universités tel que celui qui prévalait avant la loi Faure de 1968.

Mais cela n'allait pas suffisamment vite. Il fallait aller encore plus loin et plus rapidement. La crise financière, que les États ont eux-mêmes créée en préférant se tourner vers les marchés financiers plutôt que prélever sur les profits et les revenus du capital, donne les moyens à nos gouvernements de contraindre les peuples et de remettre en cause la plupart des acquis sociaux en se livrant à l'odieuse chantage de la dette. La ministre du budget, Valérie Pécresse, nous explique ainsi qu'en garantissant l'équilibre budgétaire le pays se donne les moyens de conserver la maîtrise de son destin.

Comme dans d'autres pays européens, notre pays doit donc subir une succession de plans d'austérité et de mesures antisociales. Au nom de la menace que " les marchés " et " les agences de notation " font peser sur notre pays, les dépenses publiques doivent être réduites. Au nom d'une hypothétique " règle d'or " de l'équilibre financier, il faut renoncer à des acquis

sociaux, accepter le gel ou la diminution des salaires, accélérer et amplifier le recul du départ à la retraite, anticiper les reculs sociaux.

Sans discussion, sans débat démocratique, la lutte contre la dette impose sa dictature.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, c'est un processus analogue qui se met en place.

C'est au nom d'une supposée autonomie renforcée des universités que la loi LRU a imprimé sa marque dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Bras armé de la RGPP, elle a organisé le désengagement de l'État et forcé une restructuration des établissements désormais sommés de se regrouper pour mutualiser et compresser le plus de services possible. La course aux financements du Grand emprunt oblige aux rapprochements, à la sélection des formations, des équipes de recherche et des personnels, à la fusion des laboratoires et des établissements.

Premier coup de semonce, le projet d'IdEx de Lille est rejeté. Principale raison invoquée : la gouvernance. Le projet propose un modèle fédéral. C'est la fusion des universités qui est requise. Le message est clair pour les autres candidats qui préparent leurs dossiers. Pour avoir une chance d'obtenir des moyens financiers c'est la fusion des universités qu'il faut viser. Au mépris de toute procédure démocratique de discussion et de décision dans les établissements. À l'instar de l'Europe, les chefs d'établissements regroupés au sein des organes de direction des PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur) décident seuls et les établissements doivent s'exécuter.

Parallèlement, ces dernières se-

maines, on signale huit universités en difficulté financière et le ministère menace d'une mise sous tutelle des recteurs.

C'est un avertissement à toutes les directions d'universités : si vous ne rentrez pas dans les rangs, vous perdrez votre capacité à maîtriser votre destin. C'est le recteur qui décidera.

C'est aussi un message très clair qui est adressé aux futurs candidats des élections universitaires de 2012. Une fois élus, leur mission sera très claire : mettre en œuvre la politique imposée par le gouvernement, dans le cadre strict de la loi LRU. C'est-à-dire compresser la masse salariale et le plafond d'emploi, revenir sur l'ARTT, étendre les heures d'ouverture des bibliothèques sans moyens supplémentaires, mutualiser ou externaliser les services, revenir sur des acquis sociaux sous prétexte de difficultés financières avérées ou prétextées, etc. Les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas dupes.

C'est un véritable plan social qui se met en place. Face à la restructuration ils ne resteront pas sans réagir. Ils fournissent aux personnels les moyens d'analyser et de comprendre les enjeux des transformations actuelles.

Les résultats aux dernières élections dans les établissements montrent que la voix de la CGT dans l'enseignement supérieur et la recherche est entendue.

La lutte pour l'amélioration des conditions de travail et pour la reconstruction d'un service public doit permettre d'organiser la résistance et d'ouvrir de nouveaux champs de conquêtes sociales.

Les salariés -actifs et retraités- ne sont pas responsables de la dette

L'austérité partout pénalise le plus grand nombre (salariés, retraités et privés d'emploi), épargne les plus riches et la finance et empêche la croissance économique et l'emploi.

La crise de la dette publique vient des choix politiques et pas des salariés.

La crise met les choses à nu : il est frappant de voir gouvernements et médias (pour la plupart contrôlés par le capital financier) avancer comme une évidence ce que d'habitude ils cachent : baisser les salaires pour rétablir les comptes, c'est reconnaître que la seule source des richesses réside dans l'exploitation du travail salarié.

Les recettes de l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le FMI et des gouvernements sont partout les mêmes : baisser (à défaut bloquer) les salaires et pensions, entamer la protection sociale (salaire socialisé), augmenter les impôts (directs et/ou indirects), casser le droit du travail, privatiser, etc.

La barbarie de ces mesures, bien visible en Irlande, en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Italie, voit les peuples concernés se mobiliser et chercher à la refuser.

Chez nous le plan d'austérité annoncé le 7 novembre " pour réduire les déficits " (en réalité pour payer les intérêts de la dette aux banques) prévoit de :

- relever le taux réduit de TVA de 5,5 à 7% sur toute forme de restauration, même les sandwiches, l'hôtellerie, les travaux d'amélioration de l'habitat,
- avancer la date de passage à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite, passer de 65 à 67 ans l'âge pour n'avoir pas de décote,
- désindexer des prestations familiales et de l'aide au logement,
- limiter les dépenses d'assurance maladie à + 2,5% jusqu'en 2016, c'est-à-dire faire encore payer les malades,
- etc.



Le précédent plan (24 août) a déjà doublé la taxe sur les mutuelles (de 3,5 à 7%), augmentant d'autant les cotisations.

Le FMI, la Commission européenne vont exiger de nouveaux plans de rigueur plus brutaux, avant et après les présidentielles. En particulier, comme le veut le MEDEF qui veut transférer 30 à 80 milliards € de cotisations sociales vers les ménages par l'augmentation de la TVA et de la CSG.

Or, chaque année, le patronat est exonéré de cotisations sociales pour 30 milliards €, compensé par l'Etat pour 27 milliards € avec l'argent des impôts qui repose à plus de 70% sur les épaules des salariés.

La sécu perd ainsi 3 milliards €.

Les retraités ont déjà subi la désindexation des pensions et perdu beaucoup de pouvoir d'achat. Ils sont de plus menacés par la proposition d'appliquer aux pensions le taux de CSG des actifs (7,5 et non plus 6,6%) alors que

41% d'entre eux sont actuellement exonérés de CSG en raison de la faiblesse de leurs revenus.

IL N'Y A AUCUNE RAISON DE RENONCER À NOS REVENDICATIONS
- REVALORISER LES RETRAITES ET LES INDEXER SUR LE SALAIRE MOYEN,
- NE PAS AUGMENTER LE TAUX DE LA CSG POUR LES RETRAITÉS.

► La CE de l'UFR
Le 1^{er} décembre 2011

Congrès de la CGT AFPA

Le congrès du SNFPA CGT s'est tenu à Six-Fours-Plage du 11 au 14 octobre dernier.

Une délégation de 17 retraités (sans compter les membres du conseil national sortant partis à la retraite depuis le dernier congrès) a suivi ce congrès avec assiduité et engagement dans tous les débats et une présence dans chaque commission :

- * 1 retraité à la commission des candidatures,
- * 2 retraités à la commission des mandats,
- * 1 retraité à la commission des statuts,
- * 1 retraité à la rédaction de la résolution,
- * 1 retraité à la commission de contrôle financier.

En dehors du rapport d'activité de leur bureau national, les retraités sont intervenus à 10 occasions dans les débats. Sur 848 mandats les retraités en avaient 120, ce qui représente 14,16%. Malgré cela notre candidat à la commission exécutive n'a pas été élu, n'arrivant qu'à la 23^e position pour 20 élus.

Nous avons constaté à cette occasion le long chemin qu'il nous reste à parcourir avant que les retraités soient considérés comme partie prenante de la vie du syndicat, en quelque sorte comme " *des syndiqués à part entière* " et non " *des syndiqués entièrement à part* ".

Dans l'ensemble, ce fut un congrès beaucoup moins riche et enthousiasmant que les précédents, les débats restant à la surface des questions et ne débouchant que très rarement sur des propositions touchant à la politique syndicale à mettre en place pour répondre aux attaques violentes qui sont portées à l'institution. Faut-il mettre cela sur la difficulté à prendre de la distance avec l'évènement lorsque la situation est aussi critique ?

La cause en est-elle à rechercher dans un manque de formation syndicale des militants ?

Le congrès n'a malheureusement pas pleinement répondu à ces questions. Cela va avoir pour conséquence de laisser à la nouvelle direction la responsabilité de trancher et de mettre le syndicat en état de marche pour gagner les durs combats qui attendent les salariés de l'AFPA dans cette période de casse de tout ce qui est services publics, de tout ce qui est issu du Conseil National de la Résistance.

Ces constatations faites, ce fut néanmoins un congrès pendant lequel il fut beaucoup question du travail au plus près des salariés et de la difficulté des rapports entre la direction du syndicat, phagocytée par les réunions de négociations avec la direction de l'AFPA, et les militants de " *terrain* ".

Pour ce qui est des retraités, notre insistance sur la nécessité de mettre en place une liaison plus étroite entre actifs et retraités débouchera, nous l'espérons, sur une meilleure prise en compte de la continuité syndicale qui, alliée au renforcement, permettront à une CGT plus forte de peser encore plus dans les luttes à venir.

► Jean-Paul AUGIRON
Membre de la CE de l'UFR



l'ambition durable.

CONGRÈS DU SNTRS organisation des retraités

Ce Congrès s'est tenu début décembre de cette année.

Les retraité(e)s, adhérents du SNTRS-CGT sont organisés soit dans leur section locale soit dans une section dite nationale.

Deux propositions de modifications des statuts concernant l'organisation de leur activité ont été débattues. Un groupe de travail avait été chargé, un an avant le congrès, de travailler sur cette question. Son but était de permettre la meilleure adaptation possible des statuts. Il n'a pu déboucher et deux propositions ont été soumises à la réflexion et à l'appréciation des syndiqués du SNTRS. La différence majeure entre les deux propositions étant l'organisation d'une animation spécifique plaçant l'ensemble des retraités à égalité. Débat démocratique donc qui s'est poursuivi et dont les conclusions ont été votées au congrès. On peut se féliciter d'une telle préparation intéressant tous les adhérents du SNTRS-CGT. Dans le but d'agir plus efficacement pour la défense des revendications des retraités face à la politique anti-sociale tous azimuts du gouvernement. Avec évidemment, omniprésente, la continuité syndicale comme meilleur moyen de renforcer les retraités et créer ainsi des rapports de force incontournables.

Les propositions d'amélioration de l'animation de l'activité spécifique par la participation de tous les retraités à égalité ont été repoussées par le congrès par 2 voix de majorité. C'est le *statu quo ante*. Il reste bien des efforts à faire pour convaincre l'ensemble du syndicat de la nécessité d'une animation spécifique démocratique des retraités au sein du SNTRS.

► André ALLEGRET
Membre de la CE de l'UFR

Les enjeux du syndicalisme retraité

POURQUOI SE SYNDIQUER À LA RETRAITE ?

Avant et pendant la retraite, vous avez et aurez toujours besoin d'un syndicalisme CGT fort pour :

- défendre vos intérêts de retraité et pouvoir demander aide et conseil en cas de problème ;

- participer à des activités conviviales. Les retraités, en participant à la vie syndicale dans la CGT, aux actions, aux manifestations, luttent pour défendre leurs intérêts et pour promouvoir le progrès social au bénéfice de tous.

La France comptait, en 2010, quelque 14 millions de retraités sur une population de près de 62 millions de personnes. Les retraités représentaient donc, en 2010, à peu près 23 % de la population et il est probable qu'ils en représenteront près de 27 % en 2020. Seuls, 115 000 retraités environ sont syndiqués CGT. Il y a donc possibilité de recruter de nouveaux adhérents retraités.

La même année, **plus de 2 700 retraités étaient syndiqués à la FERC** : ils représentaient donc environ 10 % des adhérents de notre organisation. Nous pouvons et nous devons améliorer ce taux de syndicalisation d'autant que dans les prochaines années les départs en retraite dans l'enseignement, la recherche et la culture vont se multiplier.

La continuité de la syndicalisation au moment du départ en retraite devient un véritable enjeu pour la CGT. N'oublions pas non plus de poser la question de **la syndicalisation à tous les retraités** qui sont isolés dans nos quartiers, dans nos villages en faisant avancer leur revendications : là le maintien d'un service public, ailleurs les transports ou la santé...

Il y va de l'avenir du syndicalisme, mais il y va aussi de l'avenir des retraites.

Même si vous n'avez jamais eu le temps de militer ou si vous n'êtes pas syndiqué(e) il n'est pas trop tard, bien au contraire, pour nous rejoindre. Être adhérent(e), en tant que retraité(e), n'est pas incompatible avec une nouvelle organisation de sa vie alliant plusieurs choix d'activités.

=> Croyez-vous que, avec moins de 1% de syndiqués sur les 14 millions de retraités, nous allons faire le poids pour retrouver notre pouvoir d'achat et pour faire aboutir les revendications portées par la CGT ? en particulier :

- Le minimum de retraite porté au niveau du SMIC pour une carrière complète.

- Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.

- 300 € par mois pour tous au titre du rattrapage.

- La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.

- Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de chaque année.

- Le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

=> Non, bien sûr que non et pourtant 14 millions de retraités constituent un rapport de force non négligeable à condition qu'ils soient organisés. Pour gagner sur les revendications, et on peut gagner, les retraités doivent se faire entendre et agir !

Beaucoup de ces revendications sont inter-générationnelles, elles concernent jeunes et moins jeunes, actifs, privés d'emploi et retraités.

La conjoncture politique fait que ce

sont tous les acquis sociaux qui sont peu à peu remis en cause. Plus que jamais, la seule façon de se sortir de cette situation, c'est d'agir. La plus grande mobilisation est nécessaire pour faire plier le gouvernement : la CGT a besoin de mobiliser toutes les forces possibles, y compris et à part entière, les retraités.

A la CGT Educ'Action, certains SDEN ou certaines URSEN organisent les retraités de l'Education Nationale dans une Section Départementale ou Régionale des Retraités.

Chaque adhérent de cette Section des Retraités participe à son activité dans la mesure de ses possibilités. Tous les domaines de l'interprofessionnel tels : les Unions Syndicales de Retraités des UD, les UL, lui restent également totalement ouverts, comme à tous les syndiqués de la CGT.

IMPORTANT : Chaque adhérent reste membre de son SDEN et peut donc continuer naturellement, à y militer en qualité de Retraité.

La Retraite n'est donc pas une rupture avec les SDEN mais bien une continuité syndicale comme le souhaite notre Confédération.

La FERC CGT peut vous aider à BIEN PRÉPARER votre retraite

Le régime général de retraite des salariés du secteur privé et des non-titulaires de la Fonction publique est un régime par répartition : les cotisations retraite versées par les salariés en activité servent immédiatement à payer les pensions des retraités.

Le régime de retraite des fonctionnaires de l'État qui est un régime particulier, s'inspire du même principe avec une différence très importante : il n'y a pas de caisse de retraite. C'est l'État qui verse leur pension à ses fonc-

tionnaires retraités, ces derniers étant inscrits au Grand livre de la dette publique : ils bénéficient d'une " pension civile " (ou " militaire " pour les fonctionnaires de cette partie de la Fonction publique).

Depuis la loi de 2010, la retraite à 60 ans est, hélas, terminée.

La FERC, comme toute la CGT, estime que cette mesure de report d'âge est une véritable régression sociale.

Le maintien de l'ouverture des droits à la retraite à 60 ans était tout à fait possible en élargissant l'assiette des cotisations (revenus du capital, stock-options...) et en supprimant certaines exonérations de cotisations accordées aux entreprises, entre autres...

Les 62 ans, c'est pour demain... mais pour la CGT le dossier n'est pas clos !

Et les dernières mesures d'austérité annoncées le 7 novembre n'arrangent pas la situation des futurs retraitables :

Date de naissance	Age minimum de départ en retraite
Avant le 1er juillet 1951	60 ans
Du 1er juillet au 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois
Année 1952	60 ans et 9 mois
Année 1953	61 ans + 2 mois
Année 1954	61 ans et 7 mois
Année 1955	62 ans

Sans compter la décote qui aggrave les choses et conduit beaucoup de futurs retraités à un choix dramatique : soit travailler plus longtemps et limiter la décote soit partir avant le nombre de trimestres nécessaires et subir une décote sévère : 3 % par an en 2011 jusqu'à 5 % dès 2015 !

N'hésitez pas à nous contacter pour faciliter vos démarches.

Pour conclure

Vous aurez compris que d'accéder à la retraite aujourd'hui, puis de vivre sa retraite demain et après-demain, n'est pas sans soucis.

Vous aurez plus que jamais besoin d'un syndicat qui puisse vous informer, vous conseiller et vous proposer des actions collectives pour la défense de vos droits de retraité(e)s.

Faites savoir à votre syndicat que vous allez demander votre départ en retraite au moins un an avant votre départ.

Sachez aussi qu'en demeurant syndiqué à un syndicat CGT, en tant que retraité, ou en y adhérant, votre cotisation sera calculée sur la base de votre pension nette.

L'activité syndicale une démarche citoyenne.

La vie syndicale est un moyen de construire de nouveaux liens sociaux. Les retraité(e)s, là où ils se trouvent, peuvent retrouver des retraités CGT, d'autres horizons, tisser avec eux des liens nouveaux grâce à la volonté commune de faire aboutir les revendications.

La vie syndicale est un lieu de dignité. Les retraités de la CGT et donc de notre FERC sont des syndiqué(e)s à part entière : ils demeurent pour la vie syndicale des acteurs de la vie sociale où ils peuvent mettre leur expérience au service de tous.

La vie syndicale est une source privilégiée d'information et de réflexion (presse syndicale, échanges...)

La vie syndicale donne ainsi une réponse à ceux qui veulent laisser à leurs enfants et petits enfants un monde meilleur où le règne de l'argent et du profit ne domine pas.

► **Gérard CORNELOUP**

Membre de la CE de l'UFR

Secrétaire G1 de SNR Educ'action

Congrès CGT ÉDUC'ACTION

Guidel - 7 au 10 juin 2011

Les conditions pour la tenue du congrès ont été bonnes, voire très bonnes pour les camarades qui ont siégé en commission et qui ont été suivis toute la nuit par des militants de la région qui les ont gâtés par de multiples boissons, nourritures, petites gâteries.

Concernant la délégation

Nous avons été bien présents : nous étions 24 délégués retraités (qui représentaient 1600 syndiqués de notre section nationale des retraités) plus les 3 membres de droit, sur un total de 300 délégués.

Nous avons fait des propositions d'aide à apporter par les retraités dans le cadre des élections professionnelles d'octobre dernier.

Nous avons fait adopter des amendements. Nous sommes intervenus trois fois dans le débat général.

Le problème de la coordination entre notre délégation et nos SDEN a été évoqué par l'un de nos délégués. Nous pouvons certes améliorer mais, pour ce qui me concerne, comme beaucoup de camarades de la délégation, j'ai toujours été en contact avec la délégation de mon SDEN.

Il me semble que c'est à partir de ce vécu que nous devons encore nous améliorer.

Organisation et direction du congrès

Nous devons réfléchir à la pratique Textes... Amendements.... textes. N'interviennent que les camarades qui ont déposé des amendements et cela me pose problème.

► **Pierre GOIRAND**

Membre de la CE de l'UFR